

CHAPITRE 7. - HABITAT ET MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES A LA REUNION

Armelle Klein, Frédéric Sandron

Les questions d'aménagement de l'habitat lié au vieillissement sont fréquemment une source d'inquiétude pour les personnes âgées réunionnaises qui connaissent des conditions de vie plus précaires qu'en métropole et sont globalement en moins bonne santé. Par ailleurs, si les solidarités familiales sont encore importantes, elles sont en perte de vitesse eu égard à la décohabitation familiale et à la mobilité des actifs, ce qui se traduit par un pourcentage croissant de personnes âgées vivant seules. Ainsi, malgré la reconfiguration des solidarités familiales, et notamment via les nouvelles technologies de la communication, on trouve des personnes âgées très isolées à la fois sur le plan géographique et sur le plan social.

Dans ce contexte, l'objet est ici de mieux comprendre l'ancrage dans l'habitat et les mobilités résidentielles des personnes âgées à La Réunion. Parmi les personnes interrogées, nous avons rencontré une grande variété de trajectoires résidentielles, avec des personnes peu mobiles et d'autres très mobiles ayant circulé notamment entre La Réunion et la métropole et au sein de l'Océan Indien. Pour mieux connaître les trajectoires résidentielles de ces personnes âgées, dans une première section, les particularités sociales, économiques, démographiques et sanitaires des personnes âgées réunionnaises seront détaillées. Dans une deuxième section, une brève présentation des modes d'habiter à La Réunion sera retracée sur le long terme pour mieux comprendre la situation actuelle des personnes âgées. Il existe en effet un modèle d'habitat particulier à La Réunion, où se construisent au fil des générations des maisons sur un terrain familial. Nous souhaitons interroger ici le poids de ce modèle dans les trajectoires résidentielles des personnes. La troisième section s'intéressera spécifiquement aux dynamiques de mobilité résidentielle appréhendées grâce à nos entretiens auprès des personnes âgées de l'enquête Amare. Nous analyserons notamment les parcours de mobilité, les choix ou les contraintes associés à la mobilité ainsi que les projets de mobilité. Dans une quatrième et dernière section, l'accent sera mis ensuite sur l'articulation des solidarités familiales et des déplacements de la vie quotidienne. Cette perspective permettra de mieux comprendre les liens entre le vieillissement individuel et les stratégies résidentielles.

1. DES PERSONNES AGEES EN SITUATION PRECAIRE

La population de La Réunion, actuellement de 860 000 personnes, va connaître un vieillissement très important. En effet, l'Insee projette qu'entre 2013 et 2050, la part des 60 ans et plus dans la population passera de 13 % à 27 % (Merceron, 2017), leur effectif passant de 115 000 à 289 000.

Ce phénomène résulte d'une chute très rapide de la fécondité entre les années 1960 et les années 1980 et d'un allongement de l'espérance de vie. L'espérance de vie a augmenté de manière extrêmement rapide puisqu'entre les années 1950 et le début des années 2000, il y a eu une progression de trente ans (Sandron, 2014a). Même si l'espérance de vie

réunionnaise augmente, il y a toujours avec la métropole environ deux années d'écart en 2011. Par ailleurs, « il existe un écart très important, bien qu'en réduction, entre les Réunionnaises et les Réunionnais, avec des espérances de vie respectives de 82,9 ans et de 76,5 ans en 2011. [...] Il est à l'origine d'un sex ratio des personnes âgées largement en faveur des femmes, ceci étant d'autant plus vrai que l'on avance en âge. Ainsi, pour les personnes âgées de 75 ans et plus, on compte presque deux femmes pour un homme » (*Ibid*, p. 5). Cette situation résulterait d'une divergence de comportements en fonction des sexes. On peut relever à ce titre la consommation d'alcool comme cause majeure de décès masculins prématurés. Entre 2007 et 2009, le taux de mortalité lié aux abus d'alcool est de 12,7 pour mille à La Réunion contre 4,6 pour mille en France métropolitaine. Ce même taux est de 23,7 pour mille pour les hommes réunionnais à cette même période (Bernède-Bauduin, Cellier, 2013). Le tabagisme, les accidents de la route et les suicides sont d'autres facteurs de surmortalité masculine à La Réunion.

Selon Sandron (2014a), le développement économique et social de La Réunion a été spectaculaire au cours de la seconde moitié du vingtième siècle aboutissant à des standards de vie aujourd'hui similaires à ceux du reste de l'Europe. De nombreuses inégalités persistent néanmoins au sein de la population réunionnaise mais aussi entre les départements d'outre-mer et ceux de la métropole. Si l'on s'intéresse aux seules personnes âgées, on peut noter que la proportion de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au sein de la population des 60 ans et plus est légèrement plus élevée à La Réunion qu'en métropole avec 12 % contre 8 %. « La Réunion arrive en 4^e position des départements ayant la plus forte part de bénéficiaires de l'APA derrière l'Aveyron, la Haute-Corse et la Creuse. Elle se distingue pourtant de ces trois derniers départements qui comptent une proportion élevée de personnes très âgées : entre 37 % et 43 % des personnes âgées y ont plus de 75 ans contre 28 % à La Réunion en 2015 » (Baktavatsalou, Clain, 2016, p. 1).

Les seniors réunionnais connaissent des conditions d'existence plus précaires qu'en métropole. Ils vivent plus souvent dans des logements comportant des défauts et souffrent d'une précarité financière très importante (Département de La Réunion, 2013). Du point de vue du logement, il n'est plus nécessaire de démontrer les liens étroits qu'entretiennent le domicile et la dépendance ni le défi majeur que constituent le logement et même l'habitat pour le maintien à domicile (Argoud, 2011). Les personnes âgées réunionnaises ont accédé plus facilement à la propriété, 72 % des personnes âgées de plus de 65 ans possèdent leur propre logement contre 55 % pour les 35-49 ans. On relève que la superficie dont disposent les seniors est souvent plus grande que celle des personnes d'âge actif alors que les ménages sont plus petits. Cependant, la moitié des seniors vivent dans des logements construits avant 1981, alors que c'est seulement le cas pour moins d'un quart des moins de 50 ans. Si les logements 'sans confort' ont quasiment disparu, en revanche, les seniors sont plus que les autres (63 %) confrontés à des défauts au sein de leur logement : humidité sur les murs, absence de protection des fils électriques, infiltration d'eau, absence d'eau chaude (Insee, 2010).

En 2013, 23 % des seniors réunionnais de plus de 60 ans bénéficient de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) contre 3 % en métropole. En 2011, 45 % des personnes âgées de plus de 65 ans vivent en-dessous du seuil de pauvreté, c'est quatre fois plus qu'en métropole où les personnes âgées représentent la classe d'âge la plus épargnée par la précarité (CESER, 2011). De plus, parmi les seniors réunionnais hébergés en

institution, 90 % bénéficient de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH) contre 17 % en métropole.

Ainsi, les situations d'incapacité ou de dépendance apparaissent plus précocement à La Réunion. En effet, d'après l'enquête Handicap, Incapacité et Dépendance (HID) de l'Insee en 2004, le niveau de dépendance de la population âgée de 50 à 59 ans à La Réunion équivaut à celui de la population âgée de 70 à 79 ans en France métropolitaine (Catteau, Nartz, 2005). La différence est moins élevée aujourd'hui mais la dépendance est en moyenne plus précoce qu'en métropole (Baktavatsalou, Clain, 2016). En effet, en ce qui concerne les déficiences motrices, viscérales et intellectuelles, elles ont des taux de prévalence de vingt points supérieurs à ceux des métropolitains, en particulier aux âges les plus avancés (ARS, 2012). En 2030, l'Insee prévoit un doublement de la population dépendante qui devrait toucher 26 700 personnes contre 13 300 en 2012. D'après le scénario central de l'Insee, le taux de dépendance resterait stable autour de 12 % de la population contre 9,1 % en 2012 en métropole. La prévalence de la perte d'autonomie à La Réunion est essentiellement due au taux de dépendance plus élevé des femmes. En 2012, 15,6 % des femmes réunionnaises de plus de 60 ans sont dépendantes contre 10 % des femmes métropolitaines. Il faut aussi noter qu'en 2012, la part de la dépendance modérée est plus forte à La Réunion (72 %) qu'en métropole (59 %) (Insee, 2014).

Pour résumer, les personnes âgées réunionnaises connaissent souvent des conditions de vie précaires auxquelles se rajoutent un état de santé moins bon qu'en métropole et donc une entrée dans la perte d'autonomie plus précoce. Par ailleurs, à La Réunion, le maintien à domicile est très largement majoritaire avec seulement 6 % des personnes âgées dépendantes prises en charge en institution contre 39 % au niveau national (CESER, 2011). Ainsi, dans ce contexte, il semble intéressant de se pencher sur l'habitat des personnes âgées non seulement sous l'angle des conditions matérielles d'existence mais aussi des formes de sociabilité qui en découlent.

2. UN HABITAT EN PLEINE MUTATION

L'habitat à La Réunion est fortement lié à l'histoire du peuplement de l'île et aux vagues successives de migration. L'histoire de La Réunion est récente et commence dans la deuxième moitié du 17^{ème} siècle. Dans sa thèse d'anthropologie sur l'habitat à La Réunion, M. Watin (1991) évoque trois grandes périodes d'influence sur le « construit domestique ». D'abord, avant 1700, « les constructions pionnières » dominent avec les constructions des premiers colons. Celles-ci sont des maisons rectangulaires avec une toiture en deux pentes égales très similaires à celles présentes à l'est de l'île voisine, Madagascar. Ceci s'explique par le fait que ce sont les esclaves, à l'époque exclusivement malgaches, qui construisent les maisons. Ensuite, pour la quasi-totalité du 18^e siècle, c'est la période « Manoir » où les maisons sont toujours rectangulaires mais avec une toiture en croupe à quatre pentes, signe de l'influence rurale française, « la mise en valeur de l'île [culture du café] et l'arrivée massive de colons européens vont effectivement changer le paysage construit de Bourbon [ancien nom de La Réunion jusqu'à la Révolution Française] » (Watin, 1991, p. 210). C'est aussi le signe de l'influence du néoclassicisme français notamment après la Révolution Française et l'arrivée de nombreux aristocrates chassés de France. Enfin, arrive la période de la « grande Plantation ». Avec la dissolution de la Compagnie des Indes en 1767, la culture du café est abandonnée au profit de cultures vivrières, de coton et puis de canne à sucre au début du 19^{ème} siècle. C'est donc la période de construction de grands domaines

qui seront à la fois lieu de production et d'habitation. On voit apparaître à cette période également les varangues (véranda, espace de transition entre la maison et le jardin) qui seraient le fruit de l'influence indienne. En effet, à cette époque, une importante migration de citoyens indiens du sud de la côte est se développe en tant qu'esclaves jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848 puis avec le statut d'engagés. À la fin du 19^{ème} siècle, La Réunion connaît aussi une forte immigration de Chinois et d'Indiens musulmans. C'est ainsi que « chaque aire culturelle développe son propre modèle d'habitat, on peut supposer que les modèles introduit à Bourbon correspondent à ceux existant dans les différents pays dont les migrants sont originaires » (Ibid, p. 229).

Ces différentes influences culturelles de l'histoire réunionnaise sont à l'origine du construit de la maison traditionnelle réunionnaise, appelée « case », et des modes de sociabilité qui y sont associés. La *kour* (cour) désigne l'espace domestique élémentaire. Il s'agit d'un espace généralement clos qui comprend la ou les *kaz* (maison) dont l'implantation détermine une avant-cour plantée de fleurs et une cour arrière où se déroule la majeure partie de la vie familiale et où sont plantées des cultures « identitaires » comme les épices, le manioc ou encore des herbes pour les tisanes. Les cases traditionnelles sont composées de différentes annexes qui sont construites ou donnent sur l'arrière de l'espace domestique. Elles déterminent autant de sous-espaces spécialisés investis par les différents membres de la maisonnée. On trouve par exemple le *boucan* (espace réservé à la cuisson au feu de bois), ou le *godon* (cave ou réserve notamment pour le sucre, le riz et les bananes) (Watin, 1991). Cette unité domestique s'intègre à un *kartié* (quartier). « La notion de quartier est difficile à cerner à La Réunion. Elle ne fait pas ici strictement référence à une division de la ville, basée sur un découpage administratif ou sur une physionomie propre et une certaine unité, voire les deux à la fois. Le *kartié* peut définir aussi bien une agglomération tout entière qu'un lieu habité en campagne. Les limites sont à la fois précises mais changeantes, car le *kartié* est un espace à géométrie variable » (Ibid, p. 250). Ce sont ces différents éléments qui forment les caractéristiques de l'habitat créole et créent un continuum de la modeste *kaz* à la riche maison.

Par ailleurs, on retrouve une séparation marquée entre le privé et le public, et cela traverse l'espace domestique. La notion de « privé » se compose à la fois d'une partie des différents espaces domestiques implantés dans le *kartié*, généralement l'arrière des *kour*, et des lieux collectifs (le sentier) qui les relient. Le monde du public est constitué quant à lui de la partie de l'espace domestique prévue pour la réception des étrangers, généralement situé à l'avant de la maison et de l'espace ouvert à tous sur le chemin (Watin, Wolff, 1995).

Trois éléments sont importants à rappeler pour qualifier et décrire l'habitat créole traditionnel à La Réunion. Premièrement, pour une grande majorité, il est lié à une unité familiale. Deuxièmement, celle-ci, à mesure de ses propres évolutions, transforme le terrain familial en y ajoutant des habitations au fil des générations. Ce sont souvent des maisons qui sont construites pour les enfants voire les petits-enfants. Troisièmement, c'est un habitat découpé en différents espaces, ce qui n'est pas sans conséquence sur les déplacements des personnes âgées et leur maintien à domicile. « Les constructions sont souvent éclatées en plusieurs bâtiments : dans 6 % des cas, cet éclatement concerne les pièces principales (chambres, salle à manger) dans 38 % des cas, c'est la cuisine qui reste écartée du corps du bâtiment, prolongeant ainsi les modes de vie anciens (en 1967, seulement 23 % de l'ensemble des logements comportaient une cuisine intérieure contre 80 % en 1989) ; ou bien ce sont les sanitaires, témoignant là d'un apport ultérieur à une construction ancienne » (Jacob, Pavageau, 1991, p. 49).

Cette intrication entre la solidarité familiale et la structure de l'habitat créole traditionnel donne des éléments supplémentaires de compréhension quant au fort attachement des personnes âgées à leur maison et leur désir de s'y maintenir le plus longtemps possible. Mais ce modèle idéal-typique est-il toujours d'actualité face aux exigences de l'extension et de la création de nouveaux logements à La Réunion ? C'est en effet à partir des années 1970 que les politiques publiques pour le logement ont commencé à se développer avec notamment la construction massive de logements sociaux pour éradiquer les logements les plus précaires et pour assurer un toit aux populations les plus vulnérables (Sandron, 2014b). De nombreux nouveaux logements ont été mis en place à La Réunion en formule locative en grande majorité sous forme de lotissements ou en accession à la propriété (Jacob, Pavageau, 1991 ; Watin, 1991). En parallèle, avec l'émergence d'une classe moyenne réunionnaise, se multiplie la construction de villas (Watin, 1991). Le nombre de maisons construites a été très important à partir des années 1970 et ce jusqu'au milieu des années 2000 (

Tableau 8). Le ratio maison/appartement ne cesse de progresser en faveur de l'habitat collectif.

Tableau 8. Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement

	Maison	Appartement	Maison + Appartement	Ratio Maison/Appartement
Avant 1919	700	62	762	11,3
De 1919 à 1945	3 114	227	3 341	13,7
De 1945 à 1970	26 653	7 578	34 231	3,5
De 1971 à 1990	72 130	25 646	97 767	2,8
De 1991 à 2005	79 443	35 182	114 625	2,3
De 2006 à 2010	23 045	16 624	39 669	1,4

Source : Insee, RP2013 exploitation principale

Ces mutations ne sont pas neutres en termes de relations sociales. D'après M. Watin (2010), la généralisation et l'imposition des normes européennes de construction n'a pas été sans conséquences sur les relations familiales, les pratiques sociales et la forme de la famille réunionnaise. La construction de masse de logements, notamment des logements sociaux, et la production de la ville qui l'accompagne, ont provoqué une « révolution tranquille » modifiant discrètement, mais sûrement et profondément, les manières d'habiter et les bases de la sociabilité créole. Cette sociabilité s'est progressivement déplacée de la famille vers un cercle plus large composé de voisins et d'amis.

L'enquête Logement de l'Insee fournit des informations intéressantes sur l'aspect, le confort, les défauts des logements et les caractéristiques des ménages à La Réunion fin 2013. À cette date, 43 % des ménages sont locataires dont 20 % sont dans le parc locatif social contre 16 % en métropole. La part des logements à titre gratuit est assez élevée puisqu'elle

est de 6 % à La Réunion contre 2,6 % en métropole (Chaussy, 2016). En ce qui concerne l'aspect du bâti, en 2013, les maisons ou immeubles en dur concernent neuf logements sur dix, les habitations de fortune étant en voie d'éradication (Tableau 9).

Tableau 9. Résidences principales selon l'aspect du bâti

	2008	%	2013	%
Habitations de fortune	2 633	0,9	1 967	0,6
Cases traditionnelles	22 182	8,0	20 323	6,6
Maisons ou immeubles en bois	11 575	4,2	11 423	3,7
Maisons ou immeubles en dur	241 262	86,9	272 933	89,0
Ensemble	277 652	100	306 646	100

Source : Insee, RP2008, RP2013 exploitation principale

Sur le confort des logements, en 2013, ce sont 6 600 logements, soit seulement 2 % du parc, qui sont privés d'un des trois éléments de confort sanitaire de base (eau courante, baignoire ou douche, WC à l'intérieur des logements). Cependant, la moitié des ménages réunionnais déclarent que leur logement est affecté par des problèmes d'humidité et 9 % des logements présentent au moins trois défauts, les ménages les plus concernés étant les familles monoparentales, les personnes seules ou âgées et les locataires du parc social (Chaussy, 2016). Parmi les défauts les plus couramment cités par les occupants, signalons par ordre de fréquence l'existence de signes d'humidité sur certains murs du logement, les infiltrations d'eau, une installation électrique dégradée ou encore un problème d'évacuation d'eau.

Par ailleurs, quatre ménages réunionnais sur dix sont catégorisés comme pauvres, avec un revenu inférieur à 1000 euros par mois et par unité de consommation en 2013. Le reste à vivre à La Réunion est un peu plus élevé qu'en métropole pour ces ménages pauvres (460 euros contre 410 euros) mais leur premier poste de dépenses est l'alimentation qui connaît des prix supérieurs de 28 % en moyenne à La Réunion. De plus, il y a à La Réunion beaucoup de propriétaires pauvres. Parmi les ménages en situation de pauvreté dans l'île, 40 % sont propriétaires non accédants de leur logement (sans prêt à rembourser), soit une proportion bien plus forte qu'en métropole (25 %). Cet accès plus large à la propriété s'explique notamment par des donations et héritages deux fois plus fréquents (47 %). Toutefois, ces propriétaires non accédants ont des profils différents des métropolitains. Ils disposent en effet de ressources sensiblement plus faibles et il s'agit le plus souvent de familles avec enfants. Ils dépensent pour leur logement en moyenne deux fois moins que les ménages pauvres de métropole : 90 euros par mois en moyenne par Unité de Consommation (UC) contre 180 euros. Malgré ces dépenses de logement limitées, une fois celles-ci déduites de leurs revenus, leur reste à vivre est plus faible qu'en métropole (540 euros par mois en moyenne par UC, contre 600 euros en métropole) (Coder, Fabre, 2017).

L'enquête Migrations Famille Vieillesse (MFV, Ined Insee) renseigne aussi sur le degré d'isolement des personnes âgées de 65 à 79 ans, cette dernière limite étant l'âge maximum des enquêtés dans MFV (Marie *et al.*, 2011). Trois seniors de cette tranche d'âge sur quatre ont des contacts réguliers avec leurs enfants soit parce qu'ils cohabitent avec eux, soit parce qu'ils ont une visite au moins une fois par semaine. Un tiers de ces seniors vivent seuls mais

la moitié d'entre eux reçoivent de la visite au moins une fois par semaine. Il est possible d'affiner ces résultats dans le contexte spécifique d'un département ultramarin comme La Réunion. Les résultats de l'enquête MFV montrent que la proportion d'enfants non-cohabitants avec la personne âgée lui rendant des visites « tous les jours ou presque » est de 24,8 % alors qu'elle est seulement de 12,3 % en métropole. À l'autre extrême, si 6,8 % des enfants ne rendent jamais visite à leur parent en métropole, ils sont 15,2 % à La Réunion (Beaugendre *et al.*, 2016). Cette situation s'explique évidemment par la distance entre parents et enfants, ces derniers lorsqu'ils ont émigré l'ayant fait de manière prépondérante en France métropolitaine, à 10 000 kilomètres de La Réunion. Inversement, à La Réunion, les distances sont faibles comparativement à la métropole et pour les enfants restés sur l'île, cela signifie un contact plus régulier avec leur parent. Notons que pour les enfants ayant quitté l'île, les contacts téléphoniques fréquents constituent un maintien du lien avec la personne âgée. En résumé, les solidarités intergénérationnelles sont encore fortes à La Réunion mais les aides qui les matérialisent sont spécifiques. Elles concernent ainsi très peu les aides relatives à la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Ceci n'est pas sans conséquence sur la prise en charge institutionnelle de la dépendance des personnes âgées. En effet, les solidarités intergénérationnelles sont encore ancrées dans la société réunionnaise mais on assiste à une modification de certaines valeurs. « L'attrait pour un mode de vie plus individuel à La Réunion se traduit directement dans les manières d'habiter » (Sandron, 2014a, p. 12). Ainsi, la part des seniors réunionnais vivant seuls a augmenté dans le temps, or c'est en parallèle de l'avancée en âge que les risques de perte d'autonomie apparaissent et augmentent.

Si l'on analyse maintenant le mode de cohabitation des seniors réunionnais, signalons que l'Insee a estimé qu'en 2020 la taille moyenne des ménages sera de 2,6 personnes alors qu'elle était de 3,8 en 1990. La diminution de la taille moyenne des ménages est liée à la décohabitation familiale, résultat de transformations des modes de vie, de la montée de l'individualisme et des divorces et aussi du vieillissement de la population. Entre 2008 et 2020, plus de la moitié des personnes seules supplémentaires auront plus de 60 ans. Les deux tiers d'entre elles seront des femmes. Malgré un veuvage plus tardif dû à l'augmentation de l'espérance de vie, les femmes âgées se retrouvent souvent seules en fin de vie » (Levet, De Almeida, 2011). En 2020, les personnes seules représenteront 29 % des ménages, et parmi elles 57 % seront des femmes, alors que les personnes seules représentaient 21 % des ménages en 2007 et seulement 13 % en 1990. Ces mutations sociodémographiques sont extrêmement rapides à La Réunion.

Nous avons donc contextualisé les conditions de logement, les modes d'habitat et les liens de solidarité avec les personnes âgées à La Réunion, facteurs qui ne sont pas sans conséquences sur la mobilité résidentielle des personnes à partir d'un certain âge. Même si les personnes à la retraite sont globalement moins mobiles que les personnes d'âge actif, la mobilité résidentielle des personnes âgées présente un intérêt majeur en termes démographiques mais aussi pour comprendre le positionnement sociologique des individus face à leur propre vieillissement.

3. PARCOURS, CHOIX ET PROJETS DE MOBILITE : DES DECISIONS SOUVENT SOUS CONTRAINTES

La mobilité des personnes âgées, de la retraite à la fin de vie, a déjà été étudiée sous l'angle de la sociologie et notamment de la sociologie du vieillissement par plusieurs chercheurs sur le sol métropolitain (Nowik, Thalineau, 2008 ; Caradec, 2010 ; Nowik, 2014). Ces différentes recherches ou études permettent de dresser un cadre théorique sur lequel s'appuyer et qu'il convient de questionner par les pratiques des retraités réunionnais en matière de mobilité résidentielle.

La mobilité résidentielle, comme beaucoup d'autres champs de la sociologie du vieillissement, doit être étudiée en s'intéressant aux trajectoires passées des individus, d'une part, et au contexte présent et aux supports (collectif, identitaire, relationnel) mobilisables, d'autre part (Caradec, 2014). En s'intéressant au parcours résidentiel des personnes enquêtées, on constate être face à un ensemble de comportements extrêmement hétérogènes. Dans le cadre de notre travail de terrain à La Réunion, il a été possible néanmoins de dégager trois profils de parcours résidentiels en termes de fréquence de la mobilité.

3.1 Trois types principaux de parcours de mobilité résidentielle

D'abord, il existe des parcours résidentiels très mobiles caractérisés par de nombreux déménagements tout au long de la vie et notamment à l'étranger : dans l'enfance, au cours de la vie active et au cours de la retraite. En voici deux exemples parmi les personnes enquêtées.

En premier lieu, Monsieur Bara, né dans le Nord de la France, âgé de 68 ans est célibataire et n'a pas d'enfants. Il a fait son service militaire aux Antilles avant d'être muté en Guyane où il était responsable d'une infirmerie. Il y est resté neuf mois et cette expérience lui a beaucoup plu. Ses déménagements lorsqu'il était actif ont toujours été déterminés par ses obligations ou choix professionnels, mais il a toujours souhaité retourner dans les départements d'Outre-mer. Quand il est rentré de Guyane, il a donc sollicité des laboratoires pharmaceutiques pour trouver un emploi dans un DOM. Il a été recruté par un laboratoire qui lui a d'abord demandé de faire ses preuves à Paris. Au bout d'un an, il est parti en Martinique où il est resté quatre ans. Il ne se plaisait pas beaucoup en Martinique et il a eu la possibilité de partir en Guyane où il souhaitait retourner. Il y est resté une dizaine d'années puis a été muté à La Réunion pour cinq ans. Il vivait à Saint-Denis en plein centre-ville. Il a alors démissionné et décidé de réaliser un de ses rêves en allant habiter à Maurice pour y pratiquer la pêche au gros. Il a acheté un bateau et est resté huit ans à Maurice. Cette décision a aussi été motivée par le fait qu'il était à ce moment-là en couple avec une Mauricienne. C'est là-bas qu'il a « *passé les meilleures années* » de sa vie. Suite à un différend avec le gouvernement, il s'est fait « *virer de l'île Maurice* », tous ses biens ont été saisis et il a dû rentrer en France. Grâce à des contacts, il a pu retrouver du travail à Dunkerque dans l'import-export de prothèses. Cette activité a duré cinq ans. Ensuite, il a arrêté de travailler pour s'occuper de ses parents malades. Son père est décédé très rapidement mais il est resté auprès de sa mère pendant dix ans. Il vivait donc chez elle dans le Nord de la France jusqu'à sa mort en 2011. Lorsque sa mère est décédée, une fois tous les papiers en règle et la maison vendue, il a décidé de retourner à La Réunion tout en sachant qu'il n'y resterait pas. Il a d'abord habité à Saint-Denis mais n'a pas supporté la ville,

qui pour lui avait beaucoup changé notamment par rapport à la circulation automobile. Il vivait à ce moment-là dans un petit hôtel à Saint-Denis dont le propriétaire possédait un appartement à Saint-Pierre. Il vit actuellement dans cet appartement.

L'exemple de Madame Durel est lui aussi très parlant concernant la fréquence importante des déménagements tout au long du parcours de vie. Madame Durel, 65 ans, est divorcée et a un fils en métropole. Dans son entourage familial proche, elle a aussi une nièce qui vit à La Réunion. Elle est née dans les Vosges et a grandi dans la ferme familiale jusqu'à l'âge de quatorze ans. Elle est ensuite allée en internat pendant trois ans. Quand elle a rencontré son mari, ils ont acheté ensemble une maison dans les Vosges. Ils y ont vécu quelques années. À 27 ans, elle quitte son mari parce que celui-ci l'empêchait de devenir aide-soignante. Ils divorcent, elle lui a laissé la maison et a loué une petite maison à Épinal où elle a obtenu un emploi dans une clinique en tant qu'aide-soignante. En 2001, une fois que son fils était « *élevé* », elle a eu envie de découvrir autre chose car elle avait le sentiment de connaître les Vosges par cœur. Elle avait « *envie de changer complètement de vie* », en outre elle était très attirée par le soleil. Elle a donc décidé, à 51 ans, de partir s'installer dans les Pyrénées-Orientales. Elle a souhaité s'y installer parce qu'elle y avait déjà passé des vacances et qu'elle avait beaucoup apprécié la région. Elle a quitté son domicile en mars 2014, date à laquelle elle a emménagé à La Réunion un peu pour les mêmes raisons que pour son précédent déménagement. Elle avait envie « *d'aller encore plus loin* » et aussi parce qu'elle a toujours eu « *un côté exotique* » en elle. Elle est donc arrivée à La Réunion en 2014 en ayant préparé son arrivée depuis plusieurs années, elle évoque deux voyages de plusieurs mois en 2012 et en 2013. « *Une décision comme ça elle ne se prend pas comme ça, ça se réfléchit, ça se mesure...* ». On comprend que c'est une femme très organisée qui a anticipé dans les moindres détails son emménagement à La Réunion à l'exception de la location de son logement qu'elle a préféré effectuer à son arrivée. C'est vraiment pour elle-même qu'elle a pris cette décision. Elle est encore étonnée aujourd'hui de la facilité avec laquelle elle a déménagé, l'opération a duré en tout seulement neuf mois. Elle a vendu tous ses meubles, elle a simplement envoyé quelques colis économiques et a gardé sa voiture qu'elle a remplie d'affaires et fait venir par bateau. Juste avant d'arriver à La Réunion, sa nièce lui a parlé d'un appartement juste à côté de chez elle. Elle a enclenché les procédures immédiatement, ce qui fait qu'elle a eu son appartement une semaine après son arrivée. C'est dans cet appartement qu'elle vit actuellement.

Au-delà des « très mobiles », on trouve également des parcours intermédiaires en termes de mobilité résidentielle caractérisés en général par un premier domicile parental quelques déménagements pendant la vie active et très peu de déménagements au cours de la retraite. C'est le cas par exemple de Monsieur et Madame Barton. Monsieur Barton est un enfant de l'assistance publique et Madame Barton n'évoque pas son enfance. Ils ont 70 ans et ont commencé leur vie de couple dans un logement « *insalubre* » à Pantin en région parisienne il y a cinquante ans. Il y avait seulement un WC pour tout l'immeuble et ils évoquent la puanteur quand leur voisine vidait son pot de chambre une fois par semaine le dimanche. Ensuite, ils ont pu acheter un petit pavillon à Aulnay-sous-Bois et c'était le « *paradis* ». Ils racontent qu'à l'époque, dans les années 1960, il était très difficile d'obtenir un HLM donc au lieu de cela, ils ont eu accès à la propriété. Ils sont restés vingt-huit ans dans leur maison. Pour eux, le passage du « *taudis* » à Pantin au pavillon d'Aulnay a été un déménagement marquant, « *c'était un changement total* ». Ils sont restés à Aulnay jusqu'à leur retraite. Lorsqu'ils étaient encore à Aulnay, ils ont fait construire une maison grâce à un plan d'épargne-logement dans le village natal de Madame Barton dans l'Yonne. Ils ont habité cette belle et grande maison jusqu'en 2014 où ils ont décidé de « *changer de vie* » pour se

rapprocher de leur fils et de leurs petits-enfants qui vivent à Saint-Denis de La Réunion. Cette décision a également été motivée par le sentiment d'isolement dans lequel ils se trouvaient en pleine campagne :

Monsieur Barton : C'est le drame des personnes âgées toutes seules dans les campagnes, plus de contacts, personne, pas de médecin. Il faut faire trente kilomètres en voiture, minimum quinze, à condition de trouver quelqu'un pour vous emmener en voiture. Enfin, voilà toutes les difficultés.

Ils ont vendu leur maison dans l'Yonne et sont arrivés à La Réunion en 2014. Ce déménagement a aussi été marquant dans leur parcours à cause de l'éloignement et de la logistique nécessaire, même si leur fils a été facilitateur dans toutes leurs démarches. Ils ont apporté quasiment toutes leurs affaires à part quelques meubles et « *les trucs de jardin* ». Ce qui a été le plus dur pour eux a été de « *prendre la décision* » et de « *faire la coupure* » mais en même temps l'idée leur est venue assez vite puisqu'ils racontent qu'à l'occasion de leurs dernières vacances, ils ont remarqué que l'appartement juste en dessous de leur fils était à vendre et Madame Barton a « *innocemment* » demandé s'ils pouvaient l'acheter. C'est ce qui a été fait quelques mois plus tard.

Enfin, on relève aussi des parcours très peu mobiles caractérisés par peu de mouvements et de mobilités géographiques à tout âge de la vie, à l'exception de l'âge actif durant lequel les possibilités d'emplois peuvent entraîner la mobilité. Il s'agit alors en général de retraités qui ont conservé leur domicile ou qui ont changé de domicile au moment de la retraite. L'exemple de Monsieur et Madame Lalou (82 ans tous les deux) en est représentatif. Monsieur et Madame Lalou sont tous les deux nés à Petite-Île à La Réunion. Ils ont un fils. Ils n'ont jamais quitté cette commune littorale du Sud de l'île de leur vie. Monsieur Lalou a hérité d'une maison de famille dans laquelle ils se sont installés quand ils se sont mariés. Ils y ont vécu presque soixante ans et sont partis récemment pour une nouvelle maison parce qu'ils ne s'entendaient plus avec leur fils avec lequel ils ont vécu quarante ans. Ils lui ont laissé la maison mais il a été difficile de comprendre si elle a été donnée légalement ou s'ils sont toujours propriétaires. Ils disent tout de même qu'ils auraient « *dû la garder pour que toute la famille puisse en bénéficier* ». Toujours est-il qu'ils sont partis parce que la cohabitation n'était plus possible et que leur fils avait rencontré quelqu'un. Ils ont déménagé à seulement trois kilomètres de la maison familiale. Pour eux, ce n'est pas concevable d'aller habiter ailleurs qu'à Petite-Île parce qu'ils sont « *habitués* » et aussi parce qu'ils sont catholiques et que c'est important pour eux de vivre près de l'église de Petite-Île.

En se basant sur le critère de la fréquence des mobilités résidentielles au cours de la vie, nous avons pu dégager, à travers notre corpus d'entretiens, trois types de parcours résidentiels : des parcours très mobiles, peu mobiles et intermédiaires. Les retraités de notre échantillon présentent donc des parcours résidentiels variés mais qu'en est-il des choix associés à ces mobilités résidentielles ?

3.2 Choix de mobilité : des décisions sous contraintes pour les retraités les plus âgés

V. Caradec (2010) a cartographié les comportements résidentiels des retraités en en définissant cinq types : la mobilité résidentielle choisie, la stabilité résidentielle (souhaitée), la mobilité contrainte, l'assignation à résidence et l'incertitude résidentielle. Dans le cas du programme de recherche Amare, puisque nous nous intéressons au dernier déménagement au cours des deux dernières années, nous avons bien sûr surtout retrouvé des mobilités

choisies et contraintes mais nous verrons que certaines personnes se retrouvent à présent soit dans des incertitudes résidentielles soit dans des assignations à domicile et que ces catégories idéal-typiques n'empêchent pas que certaines personnes se soient positionnées de manière plus ambiguë. On retrouve ce même constat en ce qui concerne les raisons qui ont poussé à la mobilité.

Dans notre corpus, les mobilités résidentielles choisies répondent souvent à une logique de rapprochement affectif notamment des enfants, à l'image de Monsieur et Madame Barton qui ont déménagé à La Réunion pour se rapprocher de leur fils et de leurs petits-enfants.

Monsieur Barton : On est venus pour notre fils, nos petits-enfants d'un premier mariage de notre fils, deux petits-enfants qui ont 16 et 19 ans et un troisième qui habite là-haut et comme on se voyait très peu, occasionnellement en métropole tous les ans ou tous les deux ans, ça faisait peu. Donc on a décidé de venir, voilà, c'est surtout du point de vue familial, ce n'est pas uniquement pour le soleil !

Madame Barton : Mais on apprécie quand même le soleil...

Monsieur Barton : On apprécie le climat, on voit notre petit-fils tous les jours, notre bru. On a déjeuné ensemble hier. C'est plus sympa et l'environnement est bien meilleur. Je parle de l'environnement humain, c'est un point de vue sur un an, je peux pas juger. Il y a beaucoup plus de contacts, c'est un point de vue personnel.

Ou encore à l'image de Monsieur Gilbert (70 ans, locataire chez l'habitant, cinq enfants) qui a souhaité, après une hospitalisation prolongée, retourner habiter à Cilaos où il avait grandi pour se rapprocher de ses amis :

Monsieur Gilbert : Pour retrouver mon origine et les amis et les amis d'enfance et tout. Et j'aime bien ici, La Réunion. Quand j'ai quitté l'hôpital, l'assistance sociale et la docteure m'ont trouvé un appartement à Saint-Pierre, à Terre-Sainte, mais il fait une chaleur horrible. Je ne pouvais pas résister alors j'ai trouvé un copain et avec le bouche à oreille il m'a fait connaître cette dame [Monsieur Gilbert vit chez une dame en colocation] et j'ai atterri là.

Les mobilités résidentielles répondent aussi pour les plus jeunes retraités de notre corpus à une volonté de se rapprocher des services de proximité, notamment des services de santé et ceux liés à l'épanouissement personnel, en habitant dans un endroit agréable. C'est le cas pour Madame Durel qui a volontairement cherché un logement proche de toutes les commodités du quotidien :

Madame Durel : Avant de m'installer là, j'ai quand même analysé tout ce que j'avais besoin pour vivre et pour être heureuse. Et là j'ai tout trouvé : la mer, le soleil, l'eau, vous avez les ruisseaux et vous avez la mer, la verdure, les promenades dans la nature, les activités y'en a beaucoup de toutes sortes et des différentes aussi puisque d'une région à l'autre, il y a des cultures différentes, des mœurs différentes, des activités différentes, des sports différents, y a tout. [...] Tout, où je suis, j'ai tout : bureau de tabac, pharmacie, marchand de légumes, boulangerie, kiné, dentiste, médecin, les bazars ça ne manque pas, les bazars chinois... Attendez, je suis en train de réfléchir, y a une toute petite épicerie en bas de ma rue, bon ça peut servir de dépannage avec les congelés aussi, donc pareil. Et qu'est-ce qu'il y a ? Oui y a un couturier, y a une quincaillerie. J'ai tout, j'ai tout. Ah oui, la mairie n'est pas loin, y a la poste pas loin, y a la police pas loin, y a les lycées, y a l'école primaire qu'est pas loin, ça ne me concerne plus mais je m'occupe d'une petite nièce qui va avoir sept ans en plus.

C'est également le cas de Monsieur Damiano pour qui la proximité des activités de loisirs et des services publics comme l'école était une priorité. On peut noter aussi dans l'extrait qui va

suivre une prise de conscience par Monsieur Damiano d'une réduction de ses activités liées à son âge, mais la proximité à ces activités demeure néanmoins un critère de choix :

Monsieur Damiano : Bon bah, si vous voulez, ici on a la plage, ici on est bien, on est tout près de la plage. C'est pour ça qu'on a choisi ici, encore que c'est un peu cher. Mais l'école est juste là et on a la plage. Ça fait qu'on marche à pied à l'école et on va à la plage, c'est juste là, c'est simple, voilà. On n'a pas besoin de véhicule. Parce qu'on comptait aller dans les Hauts, c'est bien moins cher mais il faut deux voitures, hein, tandis qu'ici ma femme, elle a sa voiture et voilà. Donc ça facilite les choses. D'autres activités, on marche, voilà. Vous savez, quand vous revenez après toute la semaine, que vous avez travaillé le week-end, la femme elle ne tient pas à aller courir dans les montagnes et puis c'est vrai que, encore que je suis encore assez actif, mais mon temps a passé si vous voyez ce que je veux dire, on a plus l'envie, on peut appeler ça l'envie de... Encore qu'on va au volcan, à droite, à gauche, mais il y a quand même une réduction, si on peut appeler ça comme ça, d'activités, quoi, de ma part.

Les raisons des mobilités résidentielles, lorsqu'elles sont contraintes, sont liées soit à des fins de bail, à des différends voire des ruptures conjugales ou familiales et, de manière assez prégnante dans notre corpus, au manque de ressources financières. Cette dernière raison est souvent aussi au cœur des assignations à domicile ressenties par certaines des personnes enquêtées. Pour Monsieur Bara, « *c'est l'argent qui me motive* » et pour Monsieur et Madame Lalou, ce sont des différends avec leur fils avec lequel ils vivaient dans le domicile dont ils sont propriétaires qui les ont poussés à déménager :

Madame Lalou : Pour être tranquilles, pour pas l'avoir devant nous tout le temps. Ses beaux-parents, ils sont à côté et c'est eux qui comptaient. Nous, on était près mais ce sont ses beaux-parents. C'est normal mais il ne faut pas jeter ses parents. Il a un enfant mais il ne vient pas me voir, c'est moi qui suis obligée d'y aller.

Dans l'analyse des motifs des mobilités résidentielles, V. Caradec (2010) relève les logiques économiques, de santé, familiales, conjugales et territoriales. S'il est intéressant de différencier ces logiques et d'essayer de comprendre la raison principale de la mobilité, on constate que la décision de mobilité résidentielle est souvent le résultat d'un ensemble de raisons. Ainsi, Monsieur et Madame Barton ont déménagé à La Réunion pour se rapprocher de leur fils mais aussi parce qu'ils recherchaient un climat clément et des structures sanitaires à proximité de leur domicile. Madame Durel, quant à elle, a déménagé parce qu'elle aime l'environnement et le mode de vie à La Réunion mais aussi parce qu'une de ses nièces y vit.

Après avoir caractérisé et dressé rapidement les raisons des mobilités résidentielles passées au sein de notre corpus, nous allons maintenant nous intéresser aux projets de mobilité des personnes interrogées pour mieux comprendre leurs sentiments sur leur logement actuel et pour mettre en lumière les motivations sous-jacentes. Nous distinguerons les personnes ayant des projets de mobilité affirmés, celles visant à la sédentarité et enfin celles identifiées comme indécises quant à un projet de mobilité future.

3.3 Trois types de projets de mobilité : mobilité affirmée, projet de sédentarité et projet indécis

Commençons par passer en revue les personnes ayant des projets de mobilités affirmés. Madame Divoux (65 ans, vit seule, locataire chez l'habitant, onze enfants) n'est absolument pas satisfaite de son logement mais cela tient surtout à son isolement géographique et affectif. Selon elle, son logement n'est pas conforme parce qu'il n'y a pas de vraie porte, elle

attend qu'elle soit réparée mais visiblement le mari de la propriétaire reporte toujours le moment de s'en occuper. Elle évoque des problèmes de sécurité, notamment avec des gens qui sont venus pour arracher ses fleurs « *pour se venger* ». Mais le véritable problème de ce logement, c'est sa situation géographique. Elle se sent coincée car elle n'a pas de voiture et le bus est difficilement accessible. La mauvaise accessibilité de son logement est amplifiée par ses difficultés à se déplacer (elle souffre d'une sciatique qui lui paralyse parfois les jambes) et par le fait que ses enfants ne veulent plus vraiment s'occuper d'elle. Elle ne veut pas trop déranger son seul fils à La Réunion avec lequel elle est encore en contact, parce qu'il habite loin. De plus, elle se plaint de difficultés financières. Malgré un faible loyer de 150 euros, qui constitue le seul avantage de ce logement, elle dit ne pas pouvoir se nourrir à sa faim. Elle regrette beaucoup la métropole pour le prix des produits alimentaires et des produits de beauté. Globalement, elle se sent très isolée, « *c'est le coin ça, c'est trop trop reculé, quelqu'un qui ne conduit pas, c'est catastrophique [...], le fait de vivre toute seule j'ai jamais été, j'ai toujours eu mes enfants quand j'étais là-bas* ». Elle compare en permanence avec ce qu'elle avait en métropole et finalement la regrette. Elle était rentrée à La Réunion pour se rapprocher d'une partie de ses enfants mais les relations avec ces derniers ne sont pas satisfaisantes à son goût.

Monsieur Bara, quant à lui, est arrivé à La Réunion tout en sachant qu'il n'y resterait pas. Il est globalement satisfait de sa situation mais celle-ci n'est pas durable car il n'a pas assez de ressources financières. Il dépense deux fois plus que ce qu'il reçoit pour sa retraite, donc estime ne pas avoir d'autres choix que de partir de La Réunion qu'il trouve trop chère. Il a donc un projet de mobilité très affirmé qui consiste à partir s'installer à Madagascar. Ce déménagement est motivé par le faible coût de la vie à Madagascar et aussi parce qu'il a plusieurs amis qui y sont installés. Il a prévu d'y passer quelque temps une première fois pour prospecter sur son installation et d'y aller définitivement par la suite : « *j'aurai le plaisir de finir mes jours à Madagascar* ». À part gagner « *3 000 euros par mois* », alors qu'il touche 1 000 euros de retraite par mois, rien ne pourrait le retenir à La Réunion. Même si son projet semble vraiment très réfléchi, il émet plusieurs fois des doutes sur la prise en charge sanitaire malgache. Il appréhende de tomber malade, de devoir être hospitalisé dans un hôpital malgache et de ne pas recevoir ses médicaments pour sa tension parce que les colis sont interceptés. Il est également méfiant vis-à-vis du paludisme. Il est conscient qu'il devra peut-être réviser son projet s'il y a trop d'obstacles à Madagascar et est aussi convaincu qu'il lui faudra trouver une autre solution. « *Je pense y aller au mois de janvier et si vraiment y a tellement d'obstacles qui m'empêcheraient d'y aller, alors il va falloir que je révise un peu. Mais aller où ? Je ne sais pas. De toutes façons, je ne resterai pas ici, non, ou alors je vais m'isoler dans les Hauts* ». Monsieur Bara est visiblement quelqu'un de très solitaire, revendiquant son indépendance. Il ne remet pas en cause l'implication de son mode de vie sur ses difficultés financières. Il est plus disposé à changer radicalement d'environnement qu'à évoquer la possibilité de limiter ses dépenses. Monsieur Bara a habité dans de nombreux endroits en France comme à l'étranger, l'idée de déménager est donc tout à fait envisagée et envisageable, mais on voit bien que le choix qu'il doit faire est d'autant plus compliqué qu'il est vécu comme subi eu égard au maintien jugé nécessaire de son rythme de vie. Il agit comme s'il se forçait à se convaincre du bon choix de Madagascar comme destination future.

Dans la continuité des mobilités affirmées, Madame Durel se verrait très bien déménager à nouveau pour être dans un environnement de vie épanouissant. Même si ce projet n'est pas véritablement affirmé, c'est une possibilité que Madame Durel n'écarte pas :

Madame Durel : Vous allez rigoler [rires], j'ai des personnes de métropole, quand elles ont su que je venais ici, elles m'ont dit : "mais pourquoi tu viens ici à La Réunion, t'es pas bien ici ?" Et je dis : "mais je suis très bien où je suis mais j'ai envie de vivre autre chose". Et y'en a qui m'ont dit : "de toutes façons dans trois ans, tu seras revenue !" Y'en a qui m'ont dit aussi : "c'est une petite île, c'est qu'un département, tu vas en avoir vite fait le tour", mais ceux qui m'ont dit ça ne connaissent pas La Réunion. À La Réunion, c'est une île, c'est vrai que c'est petit, mais y a tellement de coins, de recoins, de choses à vivre, de cultures différentes, de gens rencontrés, de choses à faire que vous en avez pour des années à découvrir. Et quand vous vous donnez dans le milieu, dans le coin où vous vivez, vous ne pouvez pas tout faire, vous n'allez pas en promenade tous les jours, ce n'est pas possible, donc vous en avez pour des années ! Et je leur ai répondu avec un petit air narquois et un petit sourire aux lèvres et un petit peu de lumière dans les yeux : "mais quand j'aurai fini de visiter La Réunion, je visiterai une autre île voilà !" Mais j'ai quand même eu toujours ce côté au fond de moi, c'était comment, c'était quelque chose qui sommeillait en moi. J'ai toujours eu ce côté exotique ! J'ai toujours aimé les couleurs vives, j'ai toujours aimé le soleil, j'ai toujours aimé la chaleur. Encore aujourd'hui, tant qu'il ne fait pas trente degrés, je ne suis pas bien ! Y'en a qui vont sous les filaos pour pique-niquer, moi j'aime le soleil, je suis comme ça.

Dans notre corpus, d'autres personnes ont au contraire des projets affirmés de sédentarité. Monsieur Prade (68 ans, marié à une femme de 65 ans, un enfant, locataire dans le parc privé) par exemple a le sentiment d'avoir déjà beaucoup déménagé et a mal vécu son dernier déménagement. De plus, il a veillé à ce que son nouveau logement soit adapté à son avancée en âge :

Monsieur Prade : Ah non non non non ! J'ai toujours déménagé à cause comme là, ma dernière fois la sœur [du propriétaire] a voulu récupérer son logement pour en faire un truc et le frère a voulu récupérer aussi son logement. Sinon je ne serais pas parti. Enfin, je vous dis au début ça m'a mis, comme on dit, les boules parce que si vous voulez, quand on est dans un endroit qu'on a ses habitudes, enfin je ne regrette pas parce que le quartier devenait bruyant, les mobylettes qui passaient cette zone en bas ça attire du monde et juste au-dessus ils construisent des HLM mais quand il va y avoir du monde là-dedans ... Il y a aussi le Pôle emploi qui s'y est mis, mais là, ça va être infernal, donc finalement c'est un mal pour un bien.

C'est également le cas de Monsieur Barton qui se voit terminer ses jours dans son logement actuel, ce dernier étant de plain-pied et adapté au handicap de son épouse :

Monsieur Barton : Ah bah non, vu l'âge je pense finir ici. C'est même totalement envisagé. Je ne vois pas pourquoi déménager ou alors s'il y avait un cataclysme, tremblement de terre ou je ne sais pas quoi ou un phénomène naturel, autrement non, c'est de terminer nos jours ici. Non, je ne vois pas pour aller où, non.

De son côté, Monsieur Gilbert, qui à 70 ans et qui est célibataire ne souhaite plus déménager car il a trouvé un équilibre à Cilaos par rapport à la douceur des températures et cela, malgré un certain éloignement de sa famille :

Monsieur Gilbert : Non, non, je ne voudrais plus jamais quitter Cilaos ! Non, non, non, non, non, malgré c'est une grande distance, trente-cinq kilomètres pour arriver où ma famille vit à La Rivière, mais je quitterai plus Cilaos. Là, les cures, on respire très bien et comme la clinique Saint-Jo m'a dit : « pour bien s'en sortir, il faut de l'air ».

Enfin, on relève dans nos entretiens des situations d'incertitude résidentielle qui sont souvent le fruit d'une instabilité financière, d'instabilités affectives ou de problèmes de santé de plus en plus prégnants. Pour certains, il s'agit aussi d'une situation d'attente consécutive à une

demande de logement social plus adapté. Madame Bretel (78 ans, deux enfants, vit seule, locataire dans le parc privé) exprime une incertitude quant à son état de santé. Ainsi, elle émet la possibilité de devoir aller en maison de retraite si son état de santé se dégradait trop et cela d'autant plus qu'elle a des marches pour accéder à son logement :

Madame Bretel : Peut-être si des fois je trouvais un appartement, par exemple au premier qu'il n'y ait pas de marches, peut-être que je déménagerais. À La Réunion, ça va encore, j'arriverai toujours à trouver quelqu'un pour me déménager, oui, c'est possible, hein, je suis bien ici, mais le pire c'est les marches, surtout qu'en ce moment j'ai mal aux jambes, j'arrive plus à monter les marches. Monsieur J-B [gestionnaire de la résidence] il dit : mais si, vous êtes encore bien pour monter les marches, j'ai dit : oui, mais bon vous savez, les propriétaires... bon, quand il y a un problème, je l'appelle quoi [...], bien sûr, il viendrait à m'arriver un truc, je serais peut-être obligée de partir dans une maison [de retraite] mais ce sera ici, je ne quitterai plus La Réunion. Je ne peux pas repartir en métropole, non, je ne peux pas, faut que je reste, moi, dans ma tête, que je reste avec quelqu'un de la famille, la famille c'est important.

Madame Grand (69 ans, vit seule, hébergée gratuitement chez l'habitant, deux enfants) aussi évoque la maison de retraite. Elle ne souhaite plus déménager, ayant déjà déménagé plusieurs fois, mais de potentielles dégradations de santé pourraient la pousser à entrer dans un EHPAD :

Madame Grand : Ah non, ça suffit, j'ai déménagé au moins sept fois dans ma vie, on dirait, ah oui ! [...] À part si, peut-être, je n'espère pas mais, je me suis claqué un machin dans la jambe. Si je peux plus marcher, bah, peut-être j'irai à l'Ehpad à la Possession pour pas embêter les autres.

Madame Hoarau (60 ans, vit seule, locataire dans le parc social, deux enfants), quant à elle, exprime une incertitude par rapport à sa situation financière. Elle est profondément tiraillée entre son désir de rentrer en métropole et l'éloignement de ses petits-enfants qui serait occasionné par un départ de La Réunion :

Madame Hoarau : Je pense retourner en métropole parce que mes amis sont là-bas, mes sœurs et mes frères sont là-bas. Je suis seule ici à La Réunion. J'y pense mais j'ai pas les moyens, il faudrait que je parte avec vingt-trois kilos de bagages, ça il faut y penser, on y pense pas financièrement, matériellement je peux pas partir, ici c'est vraiment carcéral [...] Soit j'abrège ma vie, soit je pars en métropole, y a pas, y a que deux solutions ».

Si elle a des arguments pour partir, Madame Hoarau a aussi des arguments qui la confortent dans l'incertitude et la poussent à rester :

Madame Hoarau : Je ne verrai peut-être plus mes petits-enfants si je pars en métropole, je verrai plus ma fille ici. Elle a trente-trois ans, elle va se marier, je ne pourrai pas venir à son mariage. Je vais être obligée de me séparer de mon chien et c'est ma seule compagnie, c'est tout, voilà quoi.

Monsieur et Madame Lalou sont en attente depuis plusieurs années d'un logement social, ils seraient alors prêts à déménager mais uniquement si on leur proposait un logement qui les rapprocherait encore davantage de l'église. On constate pour ce couple un ancrage très fort dans leur environnement de proximité :

Madame Lalou : Si le logement est mieux oui ! On a fait une demande pour un logement social mais on n'a pas eu de réponse. Un logement social meilleur marché, ce serait bien oui [...] Nous, on est habitués comme ça, alors si c'est pour aller plus près de l'église d'accord mais c'est notre vie, on y a passé notre vie, hein.

Monsieur Fontaine (70 ans, divorcé, cinq enfants, locataire dans le parc social) est aussi dans une forme d'incertitude car il est en attente d'un logement social adapté à sa situation notamment familiale :

Monsieur Fontaine : Depuis le 1^{er} mars 2014, j'étais chez ma fille. Avant, j'ai fait une demande de logement social pour baisser les tarifs mais malheureusement comme je suis tout seul moi... J'ai pas compris quand elle m'a dit un studio, qu'est-ce que je fais avec un studio ? Un studio ? Mes enfants, y peuvent pas entrer ici. Je paye cher, d'accord, mais j'ai des chambres. Si j'ai une sœur qui vient de Cilaos ou de Saint-Denis, elle ne veut pas y aller le soir... Mais l'assistante sociale à cause je suis seul ... un studio ? Jamais ! Foutez-moi un deux pièces oui, je reconduis ma demande pour un deux pièces.

Dans notre corpus de personnes âgées réunionnaises, que leurs projets de mobilité soient orientés vers un changement de domicile, vers la sédentarité ou bien encore incertains, ils sont tous motivés par des facteurs variés et multiples mais sont aussi souvent en partie contraints par la perception de l'état de santé et l'anticipation de sa dégradation ainsi que par la situation économique précaire de certains des enquêtés. Parmi les facteurs décisionnels, au-delà de la seule question des mobilités résidentielles, nous allons étudier maintenant plus précisément la mobilité autour du domicile considérée comme une variable essentielle de la compréhension de l'ancrage résidentiel des individus.

3.4 Perspectives de mobilité et lien social

Les déplacements dans la vie courante des personnes âgées de notre corpus sont principalement de trois ordres : affinitaires, utilitaires et de loisirs. Certains déplacements peuvent être à la fois affinitaires et utilitaires, c'est le cas par exemple lorsque Madame Bretel va faire ses courses accompagnée de ses enfants. Ils peuvent être affinitaires et de loisirs quand Monsieur Fontaine va passer un après-midi dans un Club du troisième âge pour y retrouver ses amis. On constate que les déplacements ont tendance à diminuer avec l'avancée en âge et l'apparition des fragilités. Dans ce cas, à mesure que la déprise (Barthe et al, 1988) s'intensifie, les activités ont tendance à se concentrer de plus en plus exclusivement au sein du domicile.

Ce recentrement sur le domicile est exprimé par Monsieur Barton en lien avec le handicap de sa femme et la non-adaptation de l'environnement immédiat :

Monsieur Barton : Moi, je lis le journal, je vais promener le chien, ma femme comme elle a du mal à marcher, elle a beaucoup de mal à se déplacer et ici en fauteuil roulant c'est pas évident. Je dirais que c'est le seul inconvénient ici, y a des endroits ça monte, ça descend, y a pas de trottoir, s'aventurer dans les chemins de traverse...

Ce resserrement des activités autour du domicile est aussi exprimé par Monsieur Gilbert qui y voit une diminution globale de ses activités en lien avec un état de santé plus fragile : « *Le matin, je descends par les Thermes, je fais des petites côtes et puis je me repose. Auparavant, je sortais beaucoup ; maintenant, je sors un peu moins parce qu'avec mon cœur, je préfère éviter* ».

Par ailleurs, les déplacements et les activités en général sont très souvent liés au réseau social des individus et plus globalement aux stratégies de recours à l'aide. Nowik (2014) montre qu'il y a deux grandes logiques de soutien escompté dans le cadre des mobilités résidentielles des personnes âgées. La première est celle qui pousse les individus à s'établir

à proximité des services privés et publics pour assurer son autonomie et éviter de dépendre des solidarités primaires. La seconde est davantage une logique qui mobilise très fortement la sphère familiale et pour laquelle la proximité aux services n'est plus une priorité. Dans notre corpus réunionnais, la seconde logique est très largement majoritaire. Il y a une attente importante de l'aide familiale qui, dans certains cas, prend la forme d'une véritable dépendance familiale. C'est l'exemple de Madame Grand et de Madame Bretel qui n'envisagent pas de sortir si elles ne sont pas accompagnées de leurs enfants. Le fait de posséder une voiture et de pouvoir encore la conduire semble être à La Réunion un élément majeur de l'autonomie des personnes dans leurs déplacements de la vie quotidienne. En effet, si les réseaux de bus desservent l'île, certains arrêts sont difficilement accessibles pour des personnes ayant des difficultés à marcher, notamment dans les Hauts de l'île. Madame Divoux en est victime :

Madame Divoux : Je prends le bus, j'ai pas de transport. Moi, je descends à pied comme je vous dis au Point chaud là. Là, il y a les petits bus qui m'emmènent et je vais chez le médecin et après je reviens et je remonte tout ça à pied ou bien je descends tout ça à pied. J'ai personne, c'est vraiment la galère ! Si je conduisais, ça aurait été bien, mais comme je ne pouvais pas conduire et je voulais pas acheter une autre voiture pour un an, ah non ! Il faut de l'argent ! Là, j'ai vendu mais pour rien, hein, et malheureusement si on veut acheter un gasoil, faut mettre le double dessus si c'est pas plus. Faut pas vieillir, faut rester jeune [rires] ! Eh oui, malheureusement, tout le monde vieillit.

On retrouve un sentiment partagé de diminution voire de perte des solidarités familiales. Cela n'est pas sans pointer une forme « d'étrangeté au monde » qui s'explique, à La Réunion, par des mutations socioéconomiques très rapides dont les personnes âgées ont été témoins ces dernières décennies. Ceci entraîne une certaine forme d'inquiétude des personnes âgées pour le futur et notamment pour les plus isolées d'entre elles. Le modèle des solidarités familiales est souvent érigé comme un trait identitaire de la culture réunionnaise mais celles-ci ont tendance à se transformer pour aller de plus en plus vers des solidarités collectives. « On ne saurait comprendre pourquoi la dépendance aux minimas sociaux ne fait pas l'objet d'une stigmatisation dans la société créole sans se référer à nouveau à l'histoire et à la fonction sociale du travail à La Réunion. [...] Pour beaucoup, la pauvreté renvoie à un ordre social sur lequel on a bien peu d'emprise et au sein duquel les stratégies de survie dépendent des solidarités horizontales (famille, quartier, etc.) mais aussi et surtout de la solidarité verticale, c'est-à-dire de l'action bienfaitrice d'une autorité supérieure » (Roinsard, 2014, p. 187). Si le recours aux aides sociales ou à la solidarité collective n'est pas stigmatisé à La Réunion, il est déstabilisant pour les personnes âgées qui voient en la famille le lieu symbolique de l'expression et des manifestations de la solidarité. Monsieur Gilbert l'exprime ainsi :

Monsieur Gilbert : Ils [ses enfants] sont trop loin, ils ont peur de la route. C'est moi plutôt qui vais vers eux, et puis ils ont des enfants en bas âge et un peu à l'école, et les maris travaillent ils ont peur de la route aussi. C'est la route qui fait peur. Ça, je les comprends, mais en principe ils peuvent venir. Ils disent souvent : « si, si, on va remonter », mais quand c'est plus dans notre génération, quoi, mais maintenant la famille s'éloigne.

Nous avons trouvé dans notre corpus un gradient important dans la qualité, la présence et la satisfaction quant au réseau social perçu par les personnes âgées. Certaines personnes sont bien entourées et satisfaites de leurs échanges. Elles le sont de par un réseau amical dense comme pour Monsieur Damiano (75 ans, veuf puis remarié avec une jeune femme malgache, quatre enfants, locataire dans le parc privé) :

Monsieur Damiano : Oui, on s'est fait des amis bien sûr, quelques amis. Il faut se rappeler que quand vous tombez dans un endroit comme ça, il faut tomber sur des gens qui sont du même..., qui ont la même vision que vous, parce qu'on dit bien qui se ressemble s'assemble. Donc, c'est vrai, on a rencontré quelques amis qu'on va retrouver presque tous les soirs en bord de mer, on va discuter, ah oui, absolument.

Le réseau amical de Monsieur Damiano est aussi une motivation pour sortir et aller se promener au bord de la mer. D'autres personnes, comme Monsieur Barton, sont très bien entourées par leur famille proche et par des relations de voisinage très cordiales :

Monsieur Barton : Tous les jours, on garde parfois le petit, quand il sort de l'école. Notre fils nous dit : « Je vous le laisse, je vais faire une course ». Il a quatre ans, je veux dire c'est plaisant d'avoir son petit-fils [...] On se voit avec les voisins, "bonjour, ça va ?", on se serre la main dans la résidence, ah oui tout le monde se connaît. Y a un couple là-bas, ils sont très gentils, oui très sympathiques. Y'en a deux ou trois qui sont arrivés en même temps que nous quasiment, non c'est sympa.

Monsieur Gilbert apprécie quant à lui particulièrement son réseau de proximité : « Oui, beaucoup d'amis, les gens de Cilaos sont très gentils, enfin un peu partout, mais plus ou moins, et ici c'est plus gentil [...] On se promène, on dialogue, on cause, on s'assoit quelque part, on n'a rien à faire, on discute la journée, voilà ». Pour Madame Durel, la satisfaction apportée par son réseau social est grandement liée à son implication au sein du tissu associatif local à destination des retraités :

Madame Durel : C'est incroyable ce qu'il y a pour les retraités ! Ici vous avez les mêmes activités qu'en métropole, faut pas croire que parce que c'est La Réunion, c'est pas la brousse, c'est civilisé quand même. Et pour les anciens, y a pas mal d'associations. Je vois où je suis sur Piton Saint-Leu, y a plein d'associations. J'ai regardé sur internet, y'en a au moins une certaine mais dans tous les domaines. Donc y a de quoi s'activer, vous ne restez pas chez vous là à déprimer et à pleurer de votre sort. Au contraire, vous allez partager et ça c'est beau.

D'autres personnes âgées sont quant à elles dans des situations d'isolement social bien souvent couplé à un isolement géographique, aux problèmes de santé et à la précarité financière. C'est le cas de Madame Bretel qui souffre de solitude du fait de son déménagement à La Réunion, de son éloignement vis-à-vis de sa famille en métropole, de la localisation de son logement et de ses problèmes de jambes qui l'empêchent de se déplacer. Elle peut toutefois compter sur son fils mais regrette son ancien réseau amical.

Madame Bretel : Je ne connais personne depuis sept mois que je suis ici. Je ne connais personne à part mon voisin qui est un jeune. 'Bonjour ça va', parce qu'il vient de la métropole aussi, on parle un petit peu mais c'est tout, c'est tout. Je n'ai pas de voisinage, rien, je n'aime pas trop ça mais bon quand même je venais d'arriver, c'est dur de pas pouvoir parler à personne. Heureusement que mon fils, il venait souvent en cas qu'il arrive quelque chose, mon fils il est là.

Deux des personnes enquêtées ont exprimé de grandes souffrances liées à la solitude. Dans les Bas, pour Madame Hoarau, et dans les Hauts, pour Madame Divoux, toutes deux sont isolées car elles n'ont pas de voiture par manque de moyens financiers et présentent des difficultés à se déplacer en transports en commun à cause de problèmes de santé. De plus, elles sont peu entourées, notamment par leur famille. Madame Hoarau a 65 ans et deux filles, une à La Réunion et une en Nouvelle-Calédonie. Elle vit dans un petit studio à Saint-Denis dans une grande précarité et de manière assez isolée :

Madame Hoarau : Je n'ai rien, je n'ai pas de voiture non, je n'ai que le chien, j'ai pas de loisirs j'ai rien [...] et je peux pas sortir à cause de ma chienne, je peux pas

prendre le Car Jaune [ligne de bus départementale] donc il faut que j'aïlle, que je trouve quelqu'un pour la garder. Ils [des amis] me disent : viens passer un week-end, mais je ne peux pas donc le 31 décembre et Noël, je les passe toute seule devant la télé [...] Je vais avoir 65 ans, à la retraite, je peux pas... Je peux même pas m'inscrire aux trucs des personnes âgées, des retraités, parce que je ne parle pas créole. Je suis d'origine réunionnaise mais je ne parle pas créole donc je ne peux pas communiquer avec eux. Quand ils voient ma peau et mon nom, ils m'insultent 'té aou lé vantar' [trad : tu te la racontes] Hoarau c'est réunionnais, alors je rencontre que des gens qui viennent de métropole ou des étrangers mais je ne peux pas avoir de contacts avec les Réunionnais et eux-mêmes ont une espèce de racisme. Je leur dis : 'mi cose pa kréol mi lé kreol mé mi cose pa' [je ne parle pas créole, je suis créole mais je ne le parle pas]. La mobilité, je n'en ai pas, je ne peux même pas aller à Maurice, trois cents euros je les ai pas [...] Je me sens seule, je me sens isolée, et cette amie me dit : "pense que tu vieillis, il ne faut pas que tu restes seule, viens chez moi" [...] L'isolement, le sentiment d'avoir été abandonnée, isolement parce que je ne peux pas bouger, j'ai aucune mobilité, je ne peux même pas faire quelques kilomètres. J'ai le permis de conduire, je conduis la voiture de ma fille quand elle est fatiguée, mais non, c'est pas la vie qu'il faut à quelqu'un qui est dans ma situation financière et familiale. Moi, je peux mourir là, personne ne le saurait.

Ce cumul de sentiment d'isolement à la fois géographique et social caractérise également la situation de Madame Divoux qui a 65 ans et onze enfants dont sept sont en métropole. Elle a travaillé comme femme de ménage et agent hospitalière. Elle vit dans un logement insalubre. Elle très limitée dans ses déplacements du fait de son état de santé :

Madame Divoux : Je me débrouille comme je peux mais je suis livrée à moi-même. Je suis obligée, je prends le bus plus loin là-bas. J'ai une sciatique, regarde-moi ça j'ai une sciatique, je suis obligée de ... Quand j'ai trop mal au dos, de mettre ça [une sorte de corset orthopédique]. Quand j'ai le dos qui se tasse, alors je suis obligée de mettre ça, alors je ne vous dis pas pour descendre là ! Alors, je descends là, après je traverse un peu plus haut et je prends le bus, là je vais à Leclerc, je prends un sac, je mets dedans. Alors au lieu de descendre là, je ne préfère pas parce qu'il y a une montée alors je prends le bus parce qu'il faut mieux descendre que monter avec un dos qui va mal. Je ne peux pas prendre grand-chose, quand j'ai besoin, le pire c'est la bouteille de gaz [...] Je me retrouve toute seule, bah, y a des jours, c'est dur, je pense à n'importe quoi. Tu peux faire, je pense, des mauvaises choses. Comprenez, mais bon, je passe mon temps devant la télé 24 heures sur 24, comprenez, c'est très très très toute seule, c'est un cauchemar.

La diversité de ces profils n'est pas sans conséquence sur la projection dans le vieillissement, sur la vision du futur et de son avancée en âge. Il est déjà connu que les personnes âgées bien entourées et plutôt à l'aise financièrement sont plus sereines face à l'avenir tandis que celles qui vivent dans une grande précarité ont beaucoup de mal à se projeter dans les années à venir. Il existe très peu d'anticipation sur la question du logement par rapport aux conséquences du vieillissement sauf quand il y a déjà des problèmes de santé qui nécessitent un aménagement particulier du logement. Pour ceux qui souhaiteraient aménager leur logement pour qu'il soit adapté en cas d'arrivée de fragilités, ils sont souvent freinés par le manque de moyens financiers ou par l'attente de logement social.

CONCLUSION

Le modèle d'habitat traditionnel réunionnais, où la proximité immédiate et les liens de solidarités familiales ne faisaient qu'un, se délite peu à peu face à la croissance démographique, à la saturation foncière, à la mobilité des actifs et aux transformations des modes de vie en faveur de la décohabitation entre les générations. Le mode d'habiter un terrain sur lequel plusieurs maisons familiales sont construites est devenu minoritaire au profit des maisons individuelles, des appartements et des logements sociaux. De manière conjointe à ces évolutions, une forte augmentation du nombre de personnes âgées seules dans leur logement, une situation de pauvreté qui touche presque la moitié des personnes âgées et une entrée précoce dans la perte d'autonomie eu égard à des conditions de vie difficiles, sont des facteurs essentiels pour comprendre les choix des seniors réunionnais en matière de mobilité résidentielle.

L'approche qualitative retenue ici avec la réalisation des quatorze entretiens semi-directifs dans le cadre du programme de recherche Amare s'est révélée porteuse d'enseignements dans la connaissance des processus sous-jacents aux décisions de mobilité résidentielle des personnes âgées à La Réunion. L'état et l'environnement de l'habitat, les modes de cohabitation, les réseaux de solidarité familiaux et amicaux, les ressources financières et l'expérience passée de la mobilité influent sur la mobilité résidentielle, qu'elle soit choisie ou contrainte. Phénomène complexe, résultat d'une combinaison de facteurs, la mobilité résidentielle des retraités interrogés à La Réunion revêt ici des formes très diverses dont les témoignages ont déjà pu donner un large panorama même si non exhaustif.

Grâce au prisme des attentes et projets en termes de mobilité résidentielle future, la présente analyse montre que les possibilités d'anticipation des individus face à leur propre vieillissement sont parfois limitées et soumises à des verrous à la fois financiers et affectifs. À La Réunion, dans un modèle où les personnes âgées entourées de leurs enfants le sont davantage qu'en métropole mais où la proportion de personnes âgées sans aucun contact avec leurs enfants est supérieure, c'est tout un pan de la réflexion sur le développement insulaire des petits espaces qui est posé avec son cortège de spécificités habituelles : éloignement, isolement, étroitesse du marché, émigration/immigration.

Notamment, eu égard au faible niveau d'éducation moyen des personnes âgées à La Réunion, les aides publiques à destination des personnes âgées, pourtant théoriquement substituables à certaines prérogatives des solidarités familiales, sont mal connues ou mal mobilisées. Ceci pourrait être une piste de réflexion pour l'action publique afin de guider les personnes âgées à mieux étayer et mieux réaliser leurs choix en termes de mobilité résidentielle, que ce soit en déménageant ou en restant sur place, en leur offrant les meilleures garanties possibles des conditions matérielles et psychologiques d'un bien-vieillir chez soi de qualité.



Bibliographie

- Argoud D., 2011, « De l'hébergement à l'habitat : une évolution ambiguë », *Gérontologie et société*, n°136, pp. 13-27
- ARS, 2012, *Statistiques et indicateurs de la santé et du social 2011*, Agence de Santé Océan Indien, Saint-Denis de La Réunion, 32 p.
- Baktavatsalou R., Clain E., 2016, « Allocation personnalisée d'autonomie en 2013. Une dépendance plus précoce et plus coûteuse », *Insee Flash*, n°83
- Barthe J-F., Clément S., Drulhe M., 1988, « Vieillesse ou vieillissement ? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées », *Les cahiers de la recherche sur le travail social*, n°15, pp. 11-31.
- Beaugendre C., Breton D., Marie C.-V., 2016, « 'Faire famille à distance' chez les natifs des Antilles et de La Réunion », *Recherches familiales*, n°13, pp. 35-52
- Bernède-Bauduin C., Cellier M., 2013, *La mortalité à La Réunion du 1er Janvier 2007 au 31 Décembre 2009*, ORS Réunion, ARS OI / DSP / ES, Plateforme d'Informations des Études en Santé, février, 11 p.
- Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche 'Vieillesse de la population et habitat' », *Espace Populations Sociétés*, n°1, pp. 29-40
- Caradec V., 2014, « Transition du vieillissement et épreuve du grand âge », in Hummel C., Mallon I., Caradec V. (eds.), *Vieillesse et vieillissement, Regards sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 273-288
- Catteau C., Nartz E., 2005, « Des handicaps fréquents et précoces à La Réunion », *Économie de La Réunion*, n°124, pp. 10-11
- CESER, 2011, *Les personnes âgées à La Réunion : anticiper les risques et les besoins, Conseil économique, social et environnemental de La Réunion*, Saint-Denis de La Réunion, 43 p.
- Chaussy C., 2016, « Enquête logement à La Réunion fin 2013. Les conditions de logement s'améliorent mais pas pour tous », *Insee Analyses Réunion*, n°15, 4 p.
- Coder Y., Fabre E., 2017, « Le logement des ménages pauvres à La Réunion. Moins de dépenses mais des logements moins confortables qu'en métropole », *Insee Analyses, La Réunion*, n°21, 4 p.
- Département de La Réunion, 2013, *Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale, 2013-2017*, Conseil Général, Saint-Denis de La Réunion, 115 p.
- Insee, 2010, « Personnes âgées. Démographie et conditions de vie », *Économie de La Réunion*, n°137, pp. 11-19
- Insee, 2014, *Tableau économique de La Réunion 2014*, Insee Réunion, Saint-Denis de La Réunion, 169 p.
- Jacob M., Pavageau C., 1991, « Le logement à La Réunion : entre tradition et modernité », *Économie et Statistique*, n°240, pp. 47-57
- Klein A., Sandron F., 2015, « Vieillesse de la population et politiques publiques réunionnaises à l'échelle infra-territoriale », *Chaire Quételet 2015, Démographie locale, Relations entre population, lieu de résidence et politiques publiques*, 18-20 novembre, Louvain-la-Neuve, 17 p.

- Levet A., De Almeida J., 2011, « Projection des ménages en 2020 », *Insee Partenaires, La Réunion*, n°14, 6 p.
- Marie C.-V., Temporal F., Condon S., Abdouni S., Breton D., 2011, « Migrations, famille et vieillissement. Des défis pour La Réunion de demain », *Insee Partenaires, La Réunion*, n°12, 6 p.
- Merceron S., 2017, « La population réunionnaise à l'horizon 2050 à La Réunion », *Insee Analyses, La Réunion*, n°29, 4 p.
- Nowik L., 2014, « La mobilité résidentielle des retraités », in Hummel C., Mallon I., Caradec V. (eds.), *Vieillesse et vieillissement, Regards sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 257-270
- Nowik L., Thalineau A., 2008, *Programme de recherche Vieillissement de la population et Habitat. Mobilités résidentielles et maintien à domicile des personnes âgées de 75 à 85 ans*, Rapport final, UMR Citeres, Université de Tours, 153 p.
- Roinsard N., 2014, « Pauvreté et inégalité de classe à La Réunion. Le poids de l'héritage historique », *Études Rurales*, n°194, pp. 173-189
- Sandron F., 2014a, « Vieillir à La Réunion : implications individuelles des évolutions démographiques, économiques et sociales », *Communication au colloque Trajectoires et âge de la vie, 26-30 mai*, AIDELF, Université de Bari, Italie, 16 p.
- Sandron F., 2014b, « Vieillir chez soi à La Réunion. Dynamiques sociales et logiques institutionnelles en matière d'habitat des personnes âgées », in Nowik L., Thalineau A. (eds.), *Vieillir chez soi. Les nouvelles formes du maintien à domicile*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 117-129
- Watin M., 1991, *Approche anthropologique de l'espace domestique à La Réunion*, Thèse de Doctorat, Université de La Réunion, 430 p.
- Watin M., 2010, « Loger et habiter à La Réunion », in Wolff E., Watin M. (eds.), *La Réunion, une société en mutation*, *Economica*, Paris, pp. 55-77
- Watin M., Wolff E., 1995, « L'émergence de l'espace public à La Réunion. Un contexte socio-historique singulier », *Études de communication [en ligne]*, n°17, pp. 1-16



Les cahiers de la CNAV

Vers de nouvelles dynamiques
de mobilité résidentielle
à la retraite ?

L'enquête A M A R E
(**A**ncrage et **M**obilité résidentielle **A** la **R**Etraite)